

# Candidatures pour la sélection au tour extérieur des administrateurs de l'État

La [note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-119 du 26 février 2025](#) concernant les modalités de dépôt d'une candidature pour la sélection au tour extérieur des administrateurs d'État vient de paraître (à consulter également à la fin de cet article).

Les conditions pour candidater sont fixées par l'article 4 du décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État. Peuvent notamment faire acte de candidature les fonctionnaires titulaires d'un corps de catégorie A ou assimilé de l'État, ou accueillis en détachement dans un corps de catégorie A ou assimilé de l'État, ainsi que des fonctionnaires et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant dans les deux cas, **au 1er janvier de l'année considérée, de huit ans au moins de services effectifs dans un corps ou un emploi de catégorie A ou assimilé.**

Aucune condition d'âge n'est requise.

## Constitution des dossiers

Les éléments seront envoyés par chaque candidat et par leur autorité hiérarchique directement au bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi, à l'attention de M. Xavier PAUL, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et statuts d'emploi et de Mme Tessa TOURNETTE, adjointe au chef du bureau, par voie électronique aux adresses mails suivantes : [xavier.paul@agriculture.gouv.fr](mailto:xavier.paul@agriculture.gouv.fr)

et tessa.tournette@agriculture.gouv.fr, **avant le 1er avril 2025** au format PDF et au format modifiable (Excel ou Word selon les documents).

#### **Pièces fournies par le candidat :**

- **Le dossier de candidature** signé et daté, comprenant un rapport dactylographié présentant une réalisation professionnelle au choix du candidat, **d'une longueur maximale de deux pages et demi (police de caractère Arial 11, interligne simple)**.
- **Un curriculum vitae** dactylographié, **d'une longueur maximale de deux pages,**

#### **Pièces fournies par l'administration :**

- La description précise et concrète des fonctions actuellement occupées (d'une longueur maximale d'une page)
- Le descriptif de la carrière du fonctionnaire depuis son entrée dans l'administration, certifié et signé par l'autorité gestionnaire de l'agent
- Les documents relatifs à l'évaluation du fonctionnaire, certifiés conformes par le service gestionnaire du candidat

## **Procédure de sélection**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 octobre 2022, la procédure d'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des administrateurs de l'État se déroule désormais en deux temps : une présélection ministérielle et une sélection interministérielle.

## **Le calendrier au titre de 2025**

Le calendrier applicable au recrutement effectué au titre de l'année 2025 est fixé par l'arrêté du 18 octobre 2022 fixant

les modalités de l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des administrateurs d'État :

- **D'ici le 31 mars 2025 minuit**, les candidats devront déposer leur dossier de candidature auprès du bureau de gestion des personnels de catégorie A et statuts d'emploi du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- **Entre le 15 avril et le 30 mai 2025**, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire lancera la phase de présélection ministérielle (phase ministérielle).
- **Avant le 18 juin 2025**, publication de la liste des candidats présélectionnés par la DGAFP.
- **Entre le 29 septembre et le 4 décembre 2025**, les auditions des candidats auront lieu (phase interministérielle).
- **15 janvier 2026** : nomination et début de la scolarité à l'Institut national du service public (INSP).
- **1er septembre 2026** : prise de poste et affectation dans une administration.
- **1er mars 2027** : titularisation par le ministère d'affectation dans le corps des administrateurs de l'État.

**> La note de service**

[2025-119\\_Candidature\\_Tour\\_extérieur\\_Administrateurs\\_de\\_l'Etat\\_2025](#)

---

# **Examen professionnel des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de 2024**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2024.

---

# **Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2025**

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2025-63 du 5 février 2025) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2025 vient de paraître. Date limite des inscriptions au 7 mars 2025.

---

## **Secrétaires administratifs :**

# **examen professionnel session 2025**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de 2025.

---

## **Le calendrier des concours et des examens professionnels du MASA pour l'année 2025**

Parution de la note de service concernant la programmation des concours et des examens professionnels du MASA pour l'année 2025.

---

## **Techniciens supérieurs : examens professionnels de technicien principal et de chef technicien (2025)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des techniciens supérieurs aux grades de technicien principal et de chef technicien (2025).

---

# **Concours et examen professionnel inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) 2025**

[Mis à jour le 27 janvier 2025]

Un concours externe, un concours externe sur titres et travaux, un concours interne et un examen professionnel de recrutement d'inspecteurs de santé publique vétérinaire et trois concours de recrutement d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire sont organisés au titre de l'année 2025.

---

## **Techniciens supérieurs : ouverture de concours externes, internes et examens professionnels pour 2025**

Vingt-trois concours externes, six concours internes et trois examens professionnels sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) au titre de la session 2025.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-562

du 4 octobre 2024, publiée en fin de cet article et également [disponible ici](#).

## Nombre de places ouvertes aux concours

Pour les TSMA1 :

		Forêts et territoires ruraux	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	
Concours externes nationaux à affectation nationale		2 places dont Programme 215 : 2	12 places dont Programme 206 : 5 ASP : 7	90 places dont Programme 206 : 90	
Concours externes nationaux à affectation locale Brexit (SIVEP)	Hauts-de-France			31 places	34 places Programme 206 : 34
	Normandie			3 places	
Concours externes nationaux à affectation locale en abattoir	CNAL Abattoirs 1			2 places	25 places Programme 206 : 25
	CNAL Abattoirs 2			2 places	
	CNAL Abattoirs 3			1 place	
	CNAL Abattoirs 4			2 places	
	CNAL Abattoirs 5			3 places	
	CNAL Abattoirs 6			2 places	
	CNAL Abattoirs 7			2 places	
	CNAL Abattoirs 8			1 places	
	CNAL Abattoirs 9			1 places	
	CNAL Abattoirs 10			2 places	
	CNAL Abattoirs 11			1 places	
	CNAL Abattoirs 12			1 places	
	CNAL Abattoirs 13			1 places	
	CNAL Abattoirs 14			1 places	
	CNAL Abattoirs 15			3 places	
Concours internes		1 place dont Programme 215 : 1	7 places dont Programme 206 : 2 ASP : 5	63 places dont Programme 206 : 63	
Examens professionnels		4	12	19	

Pour les TSMA2 :

	Forêts et territoires ruraux	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire
Concours externes nationaux à affectation nationale	36 dont - Programme 215 : 10 - CNPF : 1 - ONF : 25	19 dont - Programme 206 : 2 - Programme 215 : 15 - ASP : 2	- Programme 206 : 16
Concours internes	15 dont - Programme 215 : 8 - CNPF : 1 - ONF : 6	16 dont - Programme 206 : 2 - Programme 215 : 12 - ASP : 2	- Programme 206 : 16

## Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...], qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 13 novembre 2024 ;
- **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MASAF ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de sept années de services publics.

## Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture



des inscriptions, soit le 13 novembre 2024.

## Nature des épreuves

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) et une épreuve orale d'admission.

Le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

## Formations de préparation aux concours internes

La préparation des agents a fait l'objet d'une [note de service spécifique SG/SRH/SDDPRS/2024-499 publiée le 4 septembre 2024](#) et d'un article sur notre site [ICI](#) publié le 17 septembre dernier.

## Calendrier

- **Période d'inscription** : du 7 octobre au 13 novembre 2024 inclus, sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)
- Date limite de **téléversement des dossiers de candidature** : **28 novembre 2024** dernier délai.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **30 janvier 2025** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéa.
- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation**

(concours externes) ou des **dossiers RAEP** (concours internes et examens professionnels) pour les candidats admissibles :

- grade de TSMA1, concours externes : 28 novembre 2024 dernier délai ;
  - grade de TSMA1, concours internes, examens professionnels : 28 novembre 2024 dernier délai ;
  - grade de TSMA2, concours externes et internes : 28 mars 2025 dernier délai.
- **Épreuves orales** d'admission :
- TSMA1 : à partir du 31 mars 2025 à Paris pour les concours internes et examens professionnels des spécialités Techniques et économies agricoles et Vétérinaire et alimentaire ;
  - TSMA1 : à partir du 12 mai 2025 à Paris pour la spécialité Forêts et territoires ruraux (concours externes, concours internes et examens professionnels) et pour les concours externes des spécialités Techniques et économies agricoles, Vétérinaire et alimentaire, CNAL Brexit et CNAL abattoir ;
  - TSMA2 : à partir du 12 mai 2025 à Paris.

> **La note de service :**

[2024-562BIS\\_Concours et examen professionnel TS\\_2025](#)

---

**Secrétaire administratif :  
examens professionnels**

# **d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l'année 2025**

Deux examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture sont organisés au titre de l'année 2025.

---

## **Attachés : ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de principal (2025)**

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-391 du 05/07/2024, relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2025, vient de paraître au B0 Agri.

---

# **Secrétaire administratif : examen professionnel d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l'année 2024**

Deux examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture sont organisés au titre de l'année 2024.

---

# **Secrétaires administratifs : examen professionnel session 2024**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de 2024.

---

# **Examens professionnels 2024 pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien : ouverture des inscriptions**

Explications et échéances.

---

# **Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement : examen professionnel au titre de l'année 2023**

Parution de la note de service relative à l'examen  
professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2023.

---

# **Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés**

# **d'administration de l'État au titre de 2024**

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2024-200 du 27 mars 2024) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2024 vient de paraître. Date limite des inscriptions au 17 mai 2024.

---

## **Secrétaires administratifs : examen professionnel 2023**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de 2023.

---

## **Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2024**

Quatre concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien

principal (TSMA2) au titre de la session 2024.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-626 du 3 octobre 2023, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

## Concours

## ouverts

	Forêts et territoires ruraux	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire
Concours externe national à affectation nationale	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Concours externe national à affectation locale (Hauts-de-France)			TSMA1
Concours externe national à affectation locale (Normandie)			TSMA1
Concours interne	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2	TSMA1 TSMA2
Examen professionnel	TSMA1	TSMA1	TSMA1

À noter que les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire ont vocation à être affectés sur des postes d'inspection sanitaire en abattoirs, au sein des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). À ce titre, il est rappelé que des conditions particulières d'exercice sont attachées à ce type d'emploi (voir p. 4 de la note de service).

Les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire à affectation locale (CNAL), ont vocation à être affectés sur des postes au sein des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), les régions concernées par ces affectations sont les Hauts-de-France et la Normandie.

Les informations concernant la formation des lauréats peuvent être consultées sur le site de l'Infoma, pour le grade de

[TSMA1](#) ou de [TSMA2](#).

## **Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)**

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...], qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023 ;
- **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de sept années de services publics.

## **Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)**

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 22 novembre 2023.



## Nombre de postes

Le nombre de places offertes à ces concours et examens professionnels sera fixé ultérieurement.

## Nature des épreuves

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.

Le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

## Formations de préparation au concours

La préparation des agents fera l'objet d'une note de service spécifique publiée ultérieurement.

## Calendrier

- **Période d'inscription** : du 5 octobre au 8 novembre 2023 inclus, sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)
- Date limite de **téléversement des dossiers de candidature** : **22 novembre 2023** dernier délai.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **1er février 2024** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Toulouse, Uvéea.
- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externe) ou des **dossiers RAEP** (concours interne et examen professionnel) pour les candidats admissibles :

- grade de TSMA1, concours externe : 23 avril 2024 dernier délai ;
- grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 22 novembre 2023 dernier délai ;
- grade de TSMA2, concours externe et interne : 27 mars 2024 dernier délai.

- **Épreuves orales** d'admission :

- TSMA1 : à partir du 27 mai 2024 à Paris ;
- TSMA2 : à partir du 13 mai 2024 à Paris.

*La note de service :*

[Concours et examen prof\\_TS\\_2023-626\\_final](#)

---

# **Attachés : ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de principal (2024)**

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-391 du 19/06/2023, relative à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2024, vient de paraître au B0 Agri

---

# **Secrétaire administratif : examen professionnel d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle au titre de l'année 2023**

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-317 du 16/05/2023 publiée au BO Agri du 01/06/2023 concerne les examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour 2023.

---

# **Publication de la note de service relative à l'ouverture des examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien**

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2023-318 du 16 mai 2023) relative à l'ouverture des examens professionnels, au titre de 2023, pour l'avancement aux grades de technicien principal et

de chef technicien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a été publiée au B0-Agri le 18 mai 2023.

---

## **Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2023**

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2023-226 du 31/03/2023) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2023 vient de paraître. Date limite des inscriptions au 11 mai 2023

---

## **Concours et examen professionnel ISPV 2023**

Un concours externe, un concours externe sur titres et travaux, un concours interne et un examen professionnel de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire sont organisés au titre de l'année 2023.

---

# **Attachés : examen professionnel d'accès au grade de principal (2023)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des attachés au grade d'attaché principal (2023).

---

## **Examens professionnels 2022 pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien : ouverture des inscriptions**

Explications et échéances.

---

## **Préparation aux examens professionnels pour**

# **l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien (année 2022)**

Parution de la note de service portant sur les dispositifs de préparation aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture, ouverts au titre de l'année 2022.

---

# **Secrétaires administratifs : examen professionnel d'accès aux grades de classe supérieure et exceptionnelle (2022)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des secrétaires administratifs aux grades de classe supérieure et de classe exceptionnelle, au titre de 2022.

---

# **Examen professionnel d'accès au corps des attachés (2022)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés au titre de l'année 2022.

---

# **Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement : examen professionnel au titre de l'année 2021**

Parution de la note de service relative à l'examen professionnel d'accès au corps des IAE au titre de 2021.

---

# **Formation de préparation à l'examen professionnel d'IAE**

Parution de la note de service concernant le dispositif de formation à la préparation aux épreuves écrites de l'examen professionnel d'IAE.

---

# **Attachés : examen professionnel d'accès au grade de principal (2022)**

Parution de la note de service concernant l'examen professionnel pour l'avancement des attachés au grade d'attaché principal (2022).